

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 6 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5

Formant quorum sous la présidence du pro-maire, Mme Marie-Ève Moisan et conseillère siège # 6.

Étaient également présents :

M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

Étaient absents :

M. Archill Gladu	Maire
Mme Nathalie Naud	Greffière et directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03. La pro-maire, Mme Marie-Ève Moisan, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

35-06-02-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux du 19 décembre 2022 (première, deuxième et troisième réunions spéciales), du 22 décembre 2022 (réunion spéciale) et du 16 janvier 2023

2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 2.1 125^e anniversaire de St-Léonard
- 2.2 Élections municipales
- 2.3 Entrée de la rue Lortie

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- ADMINISTRATION

- 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 4.2 Demande de commandite pour la soirée méritas – Gala Louis-Jobin
- 4.3 Souper gastronomique Lions
- 4.4 Demande de soutien financier Carrefour FM Portneuf
- 4.5 Paiement de la facture Bédard Guilbault Inc.
- 4.6 Échelles salariales 2023
- 4.7 Demande de travaux communautaires

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Liste des permis généraux et certificats émis
- 5.2 Entente municipale en urbanisme

6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur municipal

- 7- **LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 Rapport écrit de l'agente de développement communautaire en milieu municipal
 - 7.2 Affiche pour Préau Paul-Émile Tardif
 - 7.3 Demande d'une prolongation de l'entente avec développement économique Canada
 - 7.4 Comité 125^e — St-Léonard Festif
 - 7.5 Activités familiales gratuites
 - 7.6 Ski de fond – Suivi piste No 4
- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Rapport du Service incendie de la ville de Saint-Raymond
- 9- **RAPPORTS DES COMITÉS**
- 10- **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
 - 10.1 Festival de la banquise — Invitation au lancement de l'exposition sous les glaces
- 11- **VARIA**
- 12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

36-06-02-23

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 DÉCEMBRE 2022 (PREMIÈRE, DEUXIÈME ET TROISIÈME RÉUNIONS SPÉCIALES), DU 22 DÉCEMBRE 2022 (RÉUNION SPÉCIALE) ET DU 16 JANVIER 2023

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 19 décembre 2022 (première, deuxième et troisième réunions spéciales), du 22 décembre 2022 (réunion spéciale) et du 16 janvier 2023.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

125^E ANNIVERSAIRE DE ST-LÉONARD

Une demande de financement auprès du Fonds Patrimoine et Culture a été faite pour l'activité qui aura lieu à la fin d'août pour les Fêtes du 125^e.

Un souper spaghetti aura lieu le 4 mars à la suite de la Fête des Neiges pour le financement des activités du 125^e de St-Léonard. Le comité organisateur et l'agente de développement vendront des cartes pour l'occasion.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les documents pour la présentation des candidatures sont maintenant disponibles sur le site WEB ainsi qu'au bureau de la municipalité. Un avis public sera émis pour annoncer la période de dépôt des candidatures du 17 février au 3 mars 2023 ainsi que les heures d'ouverture du bureau.

ENTRÉE DE LA RUE LORTIE

Une première demande a été effectuée auprès du MTQ avant le période des Fêtes et qui s'est avérée infructueuse. Une deuxième demande a été effectuée et nous avons reçu l'information que le MTQ portera une attention particulière à l'accumulation d'eau dans l'entrée de la rue Lortie. Leurs spécialistes trouveront une solution à ce problème récurrent. Une relance sera faite dans un mois si nous n'avons pas de retour du MTQ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

37-06-02-23

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 154 905.42 \$ de payer les comptes à payer au montant de 146 807.62 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

38-06-02-23

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA SOIRÉE MÉRITAS – GALA LOUIS-JOBIN

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de commandite a été soumise au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoit et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER la demande de commandite au montant de 50 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

SOUPER GASTRONOMIQUE LIONS

Aucune commandite ne sera accordée.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER CARREFOUR FM PORTNEUF

Aucune commandite ne sera accordée.

39-06-02-23

PAIEMENT DE LA FACTURE BÉDARD GUILBAULT INC.

CONSIDÉRANT la réception de la facture de l'intérimaire qui a été reçue en janvier de la firme Bédard Guilbault CA au montant de 5 000 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la facturation a été devancée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER le paiement de la facture de Bédard Guilbault CA au montant de 5 000 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-413.

40-06-02-23

ÉCHELLES SALARIALES 2023

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec les employés prévoit une augmentation salariale selon l'IPC;

CONSIDÉRANT QUE les modifications aux échelles salariales ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoit et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER les échelles salariales des employés de la municipalité pour 2023.

41-06-02-23

DEMANDE DE TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'un citoyen de St-Léonard qui s'est vu imposer un certain nombre d'heures de travaux communautaires;

CONSIDÉRANT QU'auparavant la municipalité a déjà fait partie d'un programme de travaux communautaire soit « L'Autre Avenue »;

CONSIDÉRANT QUE l'agent de probation du citoyen mentionne que dans le cas d'un accident, le citoyen serait assuré par le programme;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de l'inspecteur des travaux publics est favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement:

- D'ACCEPTER la demande.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

LISTE DES PERMIS GÉNÉRAUX ET CERTIFICATS ÉMIS

Suite à une obligation de fournir la liste des permis des 6 derniers mois à la MRC de Portneuf, il était intéressant de partager cette information.

ENTENTE MUNICIPALE EN URBANISME

Dans le cadre de l'entente intermunicipale avec les autres municipalités soient Saint-Alban, Saint-Thuribe et Saint-Marc-des-Carières, la nouvelle inspectrice en bâtiment, Judy Du Sablon, entrera en fonction à compter du 15 février 2023 à raison de 2 jours par semaine. Elle sera parrainée par l'inspecteur en bâtiment actuel jusqu'au 7 avril 2023.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal. Rien à signaler d'important à part l'intervention sur les égouts du chalet le Gardien et le déneigement.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

42-06-02-23

AFFICHE POUR PRÉAU PAUL-ÉMILE TARDIF

CONSIDÉRANT QUE la pause d'un panneau extérieur a été proposée par l'agente de développement communautaire pour identifier le Préau au nom de Paul-Émile Tardif;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement communautaire a effectué les démarches pour obtenir une soumission du panneau au montant de 1 189.99 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QU'IL a été proposé de faire quelques demandes de commandites afin de diminuer le montant;

CONSIDÉRANT QUE la démarche pour l'obtention de commandites est déjà entamée par l'agente de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoit et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement de 1 189.99 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-341.

43-06-02-23

DEMANDE D'UNE PROLONGATION DE L'ENTENTE AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

CONSIDÉRANT qu'une prolongation de l'entente avec développement économique Canada (400060935) selon de Fond canadien de revitalisation des communautés est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'une demande au MAMH doit être adressée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- DE MANDATER Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire, de procéder à cette demande auprès du MAMH.

44-06-02-23

COMITÉ 125^E – ST-LÉONARD FESTIF

CONSIDÉRANT QU'EN relation avec les demandes de financement auprès du Fonds Patrimoine et Culture, afin de confirmer la participation de la municipalité aux démarches de l'organisme St-Léonard Festif, une résolution devient nécessaire et se définit en quatre points suivants :

- La municipalité soutient le comité St-Léonard Festif monétairement pour l'année 2023 à la hauteur de 5 000.00 \$;
- La municipalité donne le mandat au comité St-Léonard Festif d'organiser les activités du 125^e anniversaire de la municipalité autant les activités de financement que celles reliées au patrimoine et la culture;
- La municipalité appuie l'ensemble des activités du comité St-Léonard Festif;
- La municipalité offre au comité St-Léonard Festif les services suivants gratuitement ;
 - Mise en place et soutien du service des loisirs
 - Prêts du matériel municipal en temps et lieu (tables, chaises, etc...)
 - Utiliser les services logistiques de la municipalité lorsqu'il s'agit d'utiliser le matériel municipal. En contrepartie, le comité s'engage à installer les lieux et remettre le matériel tel qu'il a été prêté
 - Prêts des espaces municipaux tels que parcs et locaux. Toutefois le comité St-Léonard Festif devra collaborer avec les autres comités ou activités municipales s'il y a lieu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoit et résolu unanimement :

- D'ADOPTER la résolution tel que proposée.

45-06-02-23

ACTIVITÉS FAMILIALES GRATUITES

CONSIDÉRANT QU'IL y a peu d'inscriptions suite à la programmation hiver 2023, un 2^e tour serait nécessaire pour proposer des activités gratuites au coût de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- D'AUTORISER la dépense au montant de 200 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70120-419.

46-06-02-23

SKI DE FOND – SUIVI PISTE NO 4

CONSIDÉRANT QUE suite à la tempête hivernale de décembre 2023, des arbres qui jonchaient sur la piste no 4 ont dû être retirés au coût de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'AUTORISER la dépense au montant de 200 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70130-419.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

Le rapport de décembre du service incendie de la ville de St-Raymond a été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

Une rencontre en janvier sur les travaux public a été faite et toutes les interventions de 2023 sont dans une large part planifiées.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

**FESTIVAL DE LA BANQUISE – INVITATION AU LANCEMENT DE L'EXPOSITION
SOUS LES GLACES**

Une invitation a été lancée aux maires pour le 24 février à 17 h sous un chapiteau chauffé au quai de Portneuf pour mettre en lumière les talents des photographes amateurs et professionnels de la région Portneuvoise.

VARIA

47-06-02-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 30.

Mme Marie-Ève Moisan
Pro-maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Marie-Ève Moisan, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code